

NOUVELLES QUESTIONS FÉMINISTES  
VOL. 16, N° 1

PRÉSENTATION

Volume 16, number 1, 1995

FEBRUARY

	Presentation .....	1
<i>Christine Delphy</i>	Equality, Equivalence and Equity: The Position of the French State on Women in the Light of International Law .....	5
<i>Françoise Duroux</i>	The feminine 2: A Comeback .....	59
<i>Annie Junter-Loiseau</i>	French Legislation on Work Equality: Beneath the Surface .....	65
<i>Anne-Marie Devreux</i>	"Generalist" Sociology and Feminist Sociology: Social Relations between the Sexes in the Professional Field of Sociology ....	83
<i>Danièle Combes</i>	What Kind of Feminism as Opposed to What Kind of "Familyism"? .....	111

Ce premier numéro de l'année 1995 est spécial. Très spécial. Conçu selon l'urgence de l'actualité, ce qui n'est ni l'habitude ni la vocation d'une revue trimestrielle. L'actualité, en l'occurrence, c'est la Conférence mondiale sur les femmes à Pékin, c'est le rapport rédigé par le gouvernement français à la demande de l'ONU en vue de cette Conférence, et c'est le Colloque organisé par ce même gouvernement en mars et présenté comme préparatoire à cette Conférence.\* Cela fait beaucoup. Et, selon l'expression consacrée, il y a beaucoup à dire sur tout cela. Les auteures qui participent à ce numéro se sont efforcées de *dire*. Un "dire" laborieux, car il s'agit, d'une certaine manière, de "dédire" ce que l'on voudrait nous faire croire. C'est donc principalement un numéro d'analyse critique.

Cela fait aussi que la parution du numéro de N.Q.F. précédemment annoncée à la fin de 94 sur la parité — les "contre" — se trouve reportée au numéro 2 (lequel suivra de très près, rassurez-vous, le numéro 1). La parité, c'est bien l'actualité encore, mais à plus long terme. Nous prions les auteures ainsi que les lectrices et les lecteurs de bien vouloir comprendre à quelle nécessité a obéi ce report (et nous présentons nos excuses aux personnes que paniquerait l'impossibilité de pouvoir respecter à la fois la norme ordinale et la norme thématique dans le rangement sur étagère de leur revue favorite).

\* Le boycott de ce Colloque est un succès. De toutes les femmes et les féministes pressenties pour participer au Colloque par le gouvernement, seules quelques-unes ont accepté.

Le rapport français à l'ONU fait ici l'objet d'une analyse très fouillée et terriblement révélatrice des perspectives et des intentions de l'État français à l'égard des femmes. Christine Delphy a pris la peine de replacer ce rapport dans son contexte, c'est-à-dire sa relation à l'ONU, ce qui supposait de rappeler — ce qui est fort utile car ignoré généralement (et ignoré car occulté) — la position et le rôle de l'ONU à l'égard des femmes. Cela permet de s'apercevoir (avec horreur) à quel point l'État français ne respecte pas les directives des Conventions internationales interdisant toute discrimination fondée sur le sexe et préconisant des mesures positives pour éradiquer cette discrimination. La manière dont les lois sur l'égalité sont appliquées/inappliquées et l'ensemble des mesures adoptées ou préconisées en France tendent en fait à maintenir la division sexuée du travail et une inégale répartition des ressources entre hommes et femmes. La justification de cette inégalité — justification que l'analyse de Delphy a su faire apparaître à partir d'un discours plutôt tortueux — fait intervenir les concepts d'équivalence et d'équité. L'analyse de ces concepts permet du même coup à Delphy d'éclairer sous un nouveau jour les positions dites "de la différence" et "de l'égalité".

C'est au chapitre 3 du rapport français que Françoise Duroux s'attaque. Elle dénonce le détournement qui s'y trouve fait du concept de genre a fin d'appuyer une idée de la spécificité solidarisée à l'idée de complémentarité. Le témoignage d'Hésiode, de Hegel, de Comte est invoqué: ou comment "appeler la Nature au secours face au péril femmes, selon le mot de Virginia Woolf dans *Trois Guinées*".

Qu'en est-il des lois françaises sur l'égalité? Annie Junter-Loiseau examine la loi de 1983 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Elle montre que non seulement cette loi est insuffisante — excluant de son champ d'application les discriminations indirectes et n'introduisant aucun renversement de la charge de la preuve — mais encore elle n'a jamais vraiment fonctionné, faute notamment de dispositions contraignantes. L'idée d'égalité s'est vue détournée vers l'idée de mixité, et appliquée principalement au domaine de la formation.

Ineffective, cette loi est en outre inefficace. De surcroît, le peu d'effets qu'elle produit sont souvent paradoxaux et pervers, permettant par exemple aux entreprises d' "opérer un tri social entre les femmes qui leur semblaient aptes au changement et les autres". Enfin cette loi méconnaît sa propre inscription dans une division du travail fondamentalement sexuée dans toute la société.

L'article d'Anne-Marie Devreux est étroitement lié au Colloque organisé par le gouvernement en mars prochain puisqu'elle aborde l'affirmation que ce colloque serait l'occasion d'une confrontation entre sociologie généraliste et sociologie féministe. D'autre part elle poursuit, dans le domaine professionnel des recherches en sociologie, l'examen des rapports sociaux entre hommes et femmes. La perpétuation de la division sexuée du travail s'y révèle. Notamment les pratiques d'invisibilisation, occultation, banalisation, récupération, détournement, appropriation, usurpation etc... des travaux des chercheuses femmes par leurs collègues (et souvent supérieurs hiérarchiques) masculins. L'auteure met en évidence la définition de normes de travail qui excluent les études à caractère collectif et/ou militant de la qualification de "vraiment scientifiques" (par exemple la sociologie de la famille menée par un chercheur masculin...), ainsi que les pratiques de cooptation qui manifestent la solidarité des hommes entre eux. La place qui est faite à la sociologie féministe est au mieux un statut de sous-discipline, et au pire celui d'une approche non-scientifique. L'une des conséquences navrantes de cet état de choses est que les chercheuses se sentent trop souvent tenues d'exprimer une distance par rapport aux recherches féministes pour ne pas se trouver discréditées. On sait, ajouterai-je, les ravages que cela fait dans l'Université française, et pas seulement en sociologie et dans les sciences dites humaines, mais aussi bien en lettres, et ne parlons pas de la philosophie où les féministes, latentes ou patentées, se comptent sur les orteils d'un pied bot.

Danièle Combes mène en quelque sorte l'examen détaillé d'un cas particulier de ce que dénonce Anne-Marie Devreux. Elle prend le cas, en sociologie, de Jacques Commaille (l'une des trois personnes sur quatre qui

est un homme dans le comité d'organisation du colloque), et de son livre *Les Stratégies des femmes: travail, famille, politique*, de 1993. Elle y montre notamment l'absence de référence à toute dimension scientifique du féminisme, et le sens que revêt l'intérêt de l'auteur pour un "familialisme" qu'il oppose au féminisme.

Françoise Armengaud

*Christine Delphy*

## *Égalité, équivalence et équité: la position de l'État français au regard du droit international*

### Résumé

Christine Delphy: "Égalité, équivalence et équité: la position de l'État français au regard du droit international".

À l'occasion de la Quatrième Conférence internationale sur les femmes qui se tiendra à Pékin (Beijing) en septembre 1995, la France a remis son rapport à l'ONU. L'examen de ce rapport montre que l'État français ne respecte pas les termes des Conventions internationales interdisant toute discrimination fondée sur le sexe et n'applique même pas ses propres lois sur l'égalité. Loin de s'en expliquer, il annonce son intention de maintenir en France la division sexuelle du travail et la répartition déséquilibrée des ressources entre femmes et hommes. Pour justifier ses intentions, il développe un argumentaire sur l'équité et l'équivalence selon lequel cette répartition inégale est cependant juste.

### Abstract

Christine Delphy: "Equality, Equivalence and Equity: The French State's Position on Women in the Light of International Law". In view of the Fourth International Conference on Women to be held in Beijing in September 1995, France has submitted its report to the UN. An examination of this report shows that the French state does not respect the terms of international conventions prohibiting all discrimination based on sex and does not even apply its own laws concerning equality. Disdaining any explanations, it declared its intention of maintaining, in France, the sexual division of labor and the unbalanced distribution of resources between men and women. To justify its intentions, it develops an argumentation concerning equity and equivalence according to which this unequal distribution is nevertheless just.

Tous les pays participant à la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui se tiendra sous l'égide de l'ONU à Pékin en septembre 1995, devaient remettre un rapport à l'ONU avant la Conférence préparatoire de leur région. La France a rendu le sien public en juillet 1994.

Dans notre précédent numéro, les conditions de fabrication de ce rapport ont été largement évoquées et critiquées et nous n'y reviendrons pas. Le "Colloque scientifique" qui doit lui faire suite, et dont l'objectif, selon la

\* Je tiens à remercier Danièle Kergoat, qui a eu la gentillesse de me passer ses notes, ainsi que Françoise Armengaud, Danièle Combes, Anne-Marie Devreux et Ghais Jasser dont les commentaires m'ont été précieux.